

Received 18/01/2020

Accepted 23/02/2020

*Le développement  
durable comme nouveau  
paradigme sociétal.*

*Sustainable développement  
as a new societal  
paradigm*

**Dr. Lamia MOUMENE\***

*lamiamoumene1212@gmail.com*

*Université Annaba  
(Algérie)*

**Abstract:**

As part of our study, we hypothesized that the industrial societal paradigm is moving towards a new paradigm revolving around the notion of sustainable development and based on a new conception of progress. This hypothesis requires first of all to see to what extent the vision of the leaders is in rupture with the old industrial ideology and to what extent this emerging conception integrates the parameters of sustainable development

**Résumé**

Dans le cadre de notre étude nous avons posé comme hypothèse que le paradigme sociétal industriel est en train de se déplacer vers un nouveau paradigme s'articulant autour de la notion de développement durable et fondé sur une conception inédite du progrès. Cette hypothèse nécessite de voir dans un premier temps dans quelle mesure la vision des dirigeants est en rupture avec l'ancienne idéologie industrielle et jusqu'à quel point cette conception émergente intègre les paramètres du développement durable.

**Corresponding author:** Dr. Lamia MOUMENE, e-mail: lamiamoumene1212@gmail.com

## Introduction

Il est important d'illustrer l'incursion du long terme dans la pensée des dirigeants de même que la reconnaissance de limites écologiques, ce qui correspond bel et bien à une rupture avec le paradigme industriel tel que défini par J.P. Waub<sup>1</sup>. Bien que dans une moindre mesure, on dénote aussi une certaine relativisation des bienfaits du développement économique non seulement par la reconnaissance d'une dichotomie entre les intérêts de l'entreprise et ceux de la société. Cette dichotomie sonne le glas de l'adage bien connu statuant que : « ce qui est bon pour GM est bon pour les Etats-Unis », en d'autres termes, ce qui est bon pour l'entreprise est bon pour la société.

Un autre point de rupture peut-être moins évident se situe au niveau d'une transformation de l'image du progrès qu'illustrent les propos de certains dirigeants. On dénote chez les dirigeants un véritable clivage entre le développement de la nouvelle économie et les industries polluantes dont on cherche à se distancer. Enfin, même si l'ambiguïté du développement scientifique est à peine évoquée, sa simple mention illustre à notre point de vue l'amorce d'une transformation du rapport à la science qui pourrait se voir de moins en moins idéalisée à l'avenir.

En regard de ce qui précède, on peut avancer qu'il existe des points de rupture entre la vision actuelle des dirigeants et le paradigme de développement industriel qui laissent penser qu'un nouveau paradigme de développement est bel et bien en émergence. Ces points de rupture n'évacuent cependant pas certaines continuités profondes ancrées dans la pensée dirigeante, et dont la croissance économique constitue l'exemple le plus patent.

Il consiste à voir dans quelle mesure la nouvelle vision des dirigeants correspond à un paradigme de développement durable reprenant les principes directeurs du Rapport Brundtland et tenant compte des dimensions écologique, économique et sociale du développement durable.

Considérant la relative ouverture dont semblent témoigner les dirigeants à l'égard de l'expression développement durable qui est unanimement bien accueillie (même lorsqu'elle n'est pas connue) on serait tenté de conclure à une pénétration non équivoque (Même si encore limitée ?) du paradigme de développement durable dans notre échantillon. Mais une telle conclusion fait l'impasse sur les aspects les plus riches au plan analytique de la relation qu'entretient l'élite économique avec le concept de développement durable.

Pour saisir ces éléments, il importe de rappeler que malgré ses définitions communément admises, le développement durable fait l'objet de multiples interprétations dont la diversité et les contradictions croissent au fur et à mesure qu'on en transpose les grands principes dans le cadre concret des processus décisionnels. Comme l'explique Herman Daly<sup>2</sup>, l'ambiguïté des implications concrètes du développement durable n'est certainement pas étrangère à l'adhésion qu'il suscite auprès d'un large spectre d'acteurs sociaux. La principale contradiction concerne le traitement de la croissance économique. Certains auteurs dissocient la croissance du développement au point où la croissance est perçue comme étant antinomique au développement. D'autres interprètent le développement durable comme une croissance où seraient internalisés les coûts sociaux et environnementaux. Une troisième conception confond simplement le développement et la croissance dans une perspective qui s'approche de l'école macro-économique néoclassique.

Ces interprétations contradictoires illustrent que, bien que proposée en premier lieu des écologistes, l'expression développement durable a été en quelque sorte promue au rang

d'enjeu objectif sur lequel s'accordent les acteurs sociaux pour autant ; il s'est simplement déplacé au niveau de l'interprétation à donner à ce grand objectif général et la problématique environnementale qui en constituent clef.

Comme l'explique Denis Duclos, c'est en grand partie « dans le domaine de la recherche des causes, et par conséquent des responsabilités et leur partage » que s'exprime la conflictualité du positionnement écologique des dirigeants par rapport à celui du mouvement environnemental<sup>3</sup>. Pour saisir cette conflictualité, il importe de mettre le discours des dirigeants en perspective avec les points saillants de l'argumentaire écologiste que l'on peut aisément retracer dans le discours des médias écologiste<sup>4</sup>.

Pour les écologistes, le problème global de l'environnement s'articule autour du gaspillage des ressources et des inégalités Nord-Sud<sup>5</sup>. Il présente un diagnostic on ne peut plus contraster avec celui que les dirigeants proposent de la crise. Ceux-ci dénoncent en effet le phénomène de surpopulation, sans égard aux poids écologiques respectifs des populations du Nord et du Sud. L'épuisement des ressources est attribué aux pays surpeuplés du sud sans aucune référence aux taux de consommation per capita ni aux transferts de denrées et de matières premières vers le Nord auxquels donnent lieu les productions exclusivement axées vers l'exportation.

L'impasse des dirigeants sur la question de la consommation est en radicale contradiction avec la pensée écologiste dont le noyau comporte un argumentaire profondément anticonsumériste<sup>6</sup>. Pour les écologistes, le gaspillage des ressources, la population et la production de déchets sont directement liés au phénomène de la surconsommation : « La pollution et les déchets constituent des sous-produits de l'industrialisation dont l'origine est la surconsommation. Voilà une idée universelle »<sup>7</sup>. Les écologistes prônent donc une simplicité volontaire qui n'a guère de sens chez l'élite économique<sup>8</sup>.

En dénonçant le phénomène de surpopulation, les dirigeants identifient aussi des responsables aux antipodes de ceux que ciblent les écologistes pour qui « nous sommes tous responsables » et qui pointent du doigt : « les gouvernements et les industries qui ne bougent pas »<sup>9</sup>. Alors que les dirigeants dénoncent les pays du sud ou les communistes, les pays communistes, les récriminations écologistes sont profondément ancrées dans le monde occidental dont leurs auteurs sont issus. Par ailleurs, on ne peut s'empêcher de noter le silence des dirigeants sur le rôle de l'entreprise dans la dégradation de l'environnement alors que depuis plusieurs décennies, celle-ci est perçue comme la principale responsable par plus de soixante pour cent de la population.

Les solutions proposées par les dirigeants comportent aussi plusieurs points antagoniques avec les propositions écologistes. Les écologistes entretiennent notamment une certaine méfiance à l'égard de la science dans la mesure où ils estiment qu'elle n'est pas neutre : « Elle véhiculerait des intérêts particuliers et ne doit par conséquent jouer qu'un rôle de conseiller<sup>10</sup>. »

Force est de constater qu'il existe un clivage irréductible entre la pensée écologiste et la pensée des hauts dirigeants. La question Nord-Sud et la croissance économique sont la source de représentations opposées et inconciliables. Même parmi les dirigeants les plus sensibilisés qui les dissocient, le développement ne saurait se penser hors de la croissance, quitte à envisager une dématérialisation de l'économie.

Le fait de prendre en compte la dématérialisation comme un des points clés du développement durable risque d'avantager les pays développés dont l'économie est essentiellement fondée sur les services, donc des secteurs qui sont plutôt à faible intensité écologique.

### **Un nouveau paradigme s'articulant autour de « l'autre » développement durable :**

En regard de ce qui précède, nous soutenons qu'à l'instar du progrès industriel qui était reconnu comme enjeu à la fois par les industriels et les travailleurs mais conservait néanmoins au contenu différent chez les uns et chez les autres, le développement durable, à mesure qu'il cesse d'appartenir exclusivement au discours écologiste pour être revendiqué par les industriels, est devenu le terrain d'une conflictualité dans cristallisée dans des querelles d'interprétation<sup>11</sup>. Or, si les conflits de la société industrielle s'articulaient autour des modalités ou de la gestion de la production et de la répartition des profits<sup>12</sup>, ce sont les finalités de la production de même que le bien-fondé de la croissance comme panacée aux besoins de l'humanité qui sont mis en doute par la pensée écologiste critique.

Il ne s'agit pas ici de débattre de l'issue du conflit d'interprétation qui oppose les industriels aux écologistes, mais plutôt de rappeler que dans la perspective touranienne, l'acteur dominant est en mesure d'imposer aux autres un dispositif ou une vision du monde conforme à ses intérêts. Si bien qu'au lieu de se demander dans quelle mesure le nouveau paradigme de développement envisagé par les industriels correspond au modèle de développement durable originellement proposé par les écologistes, il faut plutôt voir à quel point l'élite économique est en mesure de proposer une interprétation effective du développement conforme à ses intérêts.

Sans prétendre en faire la démonstration ici, on peut néanmoins souligner deux éléments. En premier lieu, loin des thèses avancées par les économistes écologistes, l'interprétation du développement durable que proposent le rapport Brundtland conclut à la nécessité de la croissance pour permettre le développement dans les pays du sud.

En second lieu, l'accent mis sur l'équilibre entre le social, l'économique et l'environnement se traduit souvent en fin de course par une prédominance des critères économiques très éloignée de la proposition fondamentale selon laquelle l'environnement est une condition du développement durable. C'est que la notion d'équilibre fait l'impasse sur la question de la substituabilité des facteurs, de telle sorte qu'elle masque le débat fondamental de l'arbitrage entre l'économie, l'environnement et le social. L'idée d'équilibre est aussi présentée comme un compromis déjà consenti de bonne foi, ce qui évacue la pertinence des conflits. Ainsi, le développement durable est présenté par les dirigeants facteurs, alors qu'il correspond à une lutte pour l'établissement de nouvelles priorités. On comprend dès lors comment cette expression, proposée par des écologistes au départ, est aujourd'hui critiquée et même boycottée par plusieurs figures du mouvement écologiste<sup>13</sup>.

Bref, on peut affirmer que non seulement l'environnement mais aussi le développement durable font désormais parties du champ d'historicité à l'intérieur duquel se structurent les conflits sociaux de la société post-industrielle : ce sont des enjeux objectifs reconnus par des acteurs sociaux antagoniques qui nourrissent à leur égard un positionnement différencié. Par ailleurs, si l'on peut confirmer notre deuxième hypothèse concernant l'émergence d'un nouveau paradigme de développement, c'est dans une certaine mesure seulement. En effet, on peut supposer que les dirigeants envisagent une production plus soucieuse des limites de

sa base écologique, surtout dans la mesure où cette prise en compte a des implications moindres dans des économies qui semblent de moins en moins intensives sur le plan écologique. Mais la croissance économique et la consommation constituent d'incontournables éléments de continuité entre le paradigme industriel et le nouveau paradigme, à supposer qu'on admette son existence. Ce n'est donc que dans la mesure où le développement durable est envisagé dans une perspective consumériste et ne s'oppose pas à la croissance que l'on peut avancer l'émergence d'un modèle de développement s'articulant effectivement autour du paradigme de développement durable.

Ceci démontre bien que la réponse à notre deuxième hypothèse réside moins dans le fait de la confirmer ou de l'infirmer, que dans sa reformulation : plutôt que de se demander dans quelle mesure le nouveau paradigme de développement envisagé par les industriels correspond au modèle de développement durable, il est plus pertinent de voir comment l'élite est en mesure de faire émerger une interprétation du développement durable en accord avec ses intérêts, tout en le faisant reconnaître conforme aux intérêts de la société dans sa globalité. Ceci vient constituer bel et bien le nouvel enjeu historique de la société post industrielle.

### **La responsabilité sociétale des entreprises :**

Nous retiendrons ici une acception restrictive de la RSE.

Il ne sera donc pas question, en tant que tels, d'investissement socialement responsable (ISR), de commerce équitable ou de finance solidaire, sujets liés à la RSE mais qui peuvent néanmoins s'en distinguer.

Il faut souligner d'emblée que l'expression responsabilité sociale des entreprises ne convient pas et ne devrait guère être employée, puisque si l'on parle de responsabilité sociale des entreprises, on exclut l'environnement et on restreint la responsabilité au seul domaine du social. Je préférerais donc l'expression responsabilité sociétale des entreprises, pour au moins trois raisons. D'abord, sociétal permet de regrouper l'environnement et le social. Ensuite, sociétal renvoie aux rapports de l'entreprise avec la société alors que social renvoie, avant tout, aux rapports qui se nouent à l'intérieur de l'entreprise elle-même.

Or, d'une part, cette dimension n'est pas assez large dans l'optique de la RSE et du développement durable, d'autre part, elle ne recèle rien de nouveau par rapport aux problématiques du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles, ou cet aspect du sujet était déjà bien présent, que ce soit via le paternalisme, le catholicisme social ou les lois des différents Etats plus ou moins « providences » votées à cette époque. Enfin, les expressions « responsabilité sociale des entreprises », « investissements socialement responsables » sont des traductions littérales ou grossières des expressions anglo-saxonnes « *corporate social responsibility* » (CSR) ou « *socially responsible investment* » (SRI). Ces traductions rapides sont malheureuses et entraînent une perte de sens car social en anglais renvoie à la fois à social et à sociétal. On retrouve là un problème « linguistico-sémantique » déjà rencontré avec la traduction de « *sustainable* » en « durable » et qui fait perdre de la substance voire de l'exactitude, de l'ampleur, de la portée à ces notions. Ajoutées à la puissante tradition du social en France, ces traductions approximatives et appauvries des concepts ne posent pas seulement un problème de vocabulaire et de sens mais entraînent aussi des répercussions dans la définition des notions et dans le contenu des standards. Par exemple, si l'on compare l'esprit et les items des dispositions sur les nouvelles régulations économiques (NRE) avec l'esprit et les indicateurs du *Global Reporting Initiative* (GRI), on constate clairement à quel

point le (GRI) est beaucoup plus tourné vers le sociétal et les dispositions (NRE) beaucoup plus vers le social.

Nous voudrions essayer de réordonner les débats actuels sur la RSE (sans vouloir, pour autant, réifier la société et le marché) autour de deux idées et de deux interrogations : la RSE est-elle une demande de la société ? Ou bien est-elle une exigence du marché et une nécessité pour les entreprises ? Ces questions sont-elles alternatives ou cumulatives ? Autrement dit peut-on les combiner ?

### **La RSE est-elle une demande de la société ?**

Plusieurs arguments vont en ce sens. Le premier est un argument d'ordre historique. Il s'agit de la séquence bien connue relative à l'évolution de l'organisation entrepreneuriale. La première phase de cette séquence correspond au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle : des entrepreneurs propriétaires de l'entreprise dirigent eux-mêmes leur entreprise. A partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, la professionnalisation de la gestion des entreprises nécessite l'appel à des managers technocrates, évolution bien décrite par des auteurs comme Burnham<sup>14</sup> ou Galbraith<sup>15</sup>. Il s'agit en quelque sorte du pendant économique de l'évolution vers la professionnalisation du politique, constatée par Weber<sup>16</sup>, Michels<sup>17</sup>, Schumpeter<sup>18</sup>... dans cette nouvelle configuration les propriétaires se contentent d'encaisser les dividendes, voire les plus-values et se retirent peu à peu de la gestion des affaires, n'ayant plus qu'un rôle de surveillance.

Cette évolution pose un problème qui commence à devenir apparent dans les années 1960-1970 : les managers technocrates développent des intérêts propres. D'une part, ils s'accordent des rémunérations en nature « voitures de fonction, avions de fonction, frais de représentation divers ... » qui diminuent d'autant le retour pour l'actionnaire, ce qui donne lieu à des contestations. D'autre part, ils mettent parfois en place des stratégies d'entreprise qui ne sont pas toujours des stratégies de maximisation de la valeur pour l'actionnaire, mais qui s'apparentent davantage à des stratégies de pouvoir, d'influence, d'accroissement de la taille de l'organisation qu'ils dirigent, par un endettement important ou par une croissance externe via des opérations de fusion, d'acquisition, de diversification. Celles-ci peuvent ne pas correspondre à une utilisation optimale des capitaux disponibles en termes de rentabilité et ne sont donc pas forcément dans l'intérêt de l'actionnaire.

En réaction contre ce trop grand pouvoir des managers, on assiste, dans les années 1980, à un « retour de l'actionnaire » sous la forme d'une restauration du pouvoir des actionnaires sur les managers. Cette évolution ne se traduit pas par une éviction des managers parce qu'ils demeurent techniquement indispensables mais par le fameux mouvement en faveur de la « corporate governance » n'est pas, comme on le croit trop souvent, un mouvement en faveur de la RSE et des stakeholders (parties prenantes) elle vise à assurer l'existence de contrôles sur les managers et la transparence de l'information au sein de l'entreprise pour que les actionnaires y compris les actionnaires minoritaires aient accès aux informations, notamment comptables, financières et que leurs intérêts ne soient pas lésés.

Chaque phase ayant ses excès, ce culte de la shareholder value (ou de sa restauration) entraîne dans les années 1980-1990 des excès avec notamment l'exigence d'un rendement de 15%. Cette exigence de rendement est renforcée par les demandes des actionnaires financiers et, notamment, des fonds de pension Anglo-Saxons, désireux de servir le meilleur rendement possible. Mais, un tel rendement ne semble guère durable ni dans le temps, ni financièrement, ni dans le sens « soutenable » du développement durable. D'une part, il

entraîne à la fois une augmentation de la gestion « numérateur » et de la gestion dénominateur « licenciements, diminution des coûts de Main-d'œuvre, délocalisations... »<sup>19</sup>. D'autre part, les adhérents de certains de ces fonds de pension, notamment les personnels de l'enseignement, du secteur social ou du secteur public, ayant parfois des préoccupations sociales et ou sociétales non négligeables, finissent par se rendre compte de la situation contradictoire dans laquelle eux-mêmes et leurs fonds de pension se retrouvent placés. Par exemple, les exigences de rendement de 15% des retraités ou de leurs fonds peuvent aller à l'encontre des intérêts des salariés des entreprises dans lesquels ces fonds investissent ou même de l'environnement puisque, pour servir un meilleur rendement, ces entreprises peuvent être incitées à réduire leurs coûts sociaux et/ou environnementaux.

D'où, la quatrième étape de la séquence, non pas la suppression des fonds de pension ni l'attaque contre le profit mais la tentative d'influencer les entreprises, d'abord par des critères d'exclusion « ne pas investir dans telle ou telle société opérant ou possédant des intérêts dans des domaines tels que l'armement, l'alcool, la drogue, le tabac... », Ensuite par des critères d'inclusion « ne pas exclure a priori telle ou telle entreprises de l'univers d'investissement mais, tout en y investissant, l'inciter, notamment par l'activisme actionnarial, à mieux prendre en compte les questions sociales et environnementales, en faisant pression pour que les résultats financiers ne s'obtiennent pas au détriment du social et de l'environnement ». Il s'agit de faire en sorte que les entreprises et le management ne se préoccupent pas seulement des intérêts des *shareholders* mais aussi des *stakeholders*<sup>20</sup>. D'un point de vue macrosociologique, la RSE pourrait correspondre au stade d'évolution des sociétés postindustrielles accordant une place croissante aux demandes qualitatives au fur et à mesure que les besoins matériels primordiaux sont remplis.

Prenant appui sur la pyramide des besoins élaborée par Maslow<sup>21</sup>, Inglehart<sup>22</sup> a montré la montée en puissance des valeurs post-matérialistes, notamment chez les jeunes générations, dans les pays industrialisés. En accord avec cette thèse, il serait cohérent que les sociétés post-industrielles ou certains de ses éléments « certains stakeholders » n'adressent pas seulement ces demandes post-matérialistes « la qualité de la vie, l'environnement, l'épanouissement personnel, le social... » À l'Etat mais aussi au secteur privé.

D'un point de vue plus macroéconomique, la RSE pourrait aussi correspondre à une demande de certains acteurs de la société, d'internalisation des coûts externes sociaux et environnementaux. La RSE correspondrait à l'idée que les entreprises privées doivent prendre à leur charge les coûts externes qu'elle font parfois supporter à la société « pollution, non-tarifification aux coûts réels de certains ressources naturelles ou modes de transport ».

La RSE pourrait aussi être une demande de la société dans le sens où elle serait la conséquence de l'émergence d'une société civile mondiale et des demandes de celle-ci. Pour que cela soit le cas, il faudrait, bien sûr, savoir si l'on assiste vraiment à l'émergence d'une société civile mondiale.

Sur ce point, on peut reprendre les analyses célèbres et convergentes de Braudel<sup>23</sup> et Wallerstein<sup>24</sup>. S'interrogeant sur les raisons de la suprématie économique de l'Europe entre le XVI<sup>e</sup> et le XX<sup>e</sup> siècle, ils mettent en exergue le fractionnement politique de cette région qui a permis à des acteurs économiques globaux de taille supérieure à celles des Etats de se développer sans entraves politiques correspondant à leurs rayons d'action.

Cette situation s'est trouvée interrompue entre le début et la fin du XX<sup>e</sup> siècle avec le développement d'un important protectionnisme et un ralentissement des échanges commerciaux. Depuis, les années 1970, le processus antérieur est de nouveau relancé, et l'on se retrouve dans la situation qui prédominait avant le début du XX<sup>e</sup> siècle : affaiblissement relatif des Etats-Nations et du protectionnisme, développement d'entreprises multinationales et des échanges commerciaux .Il en résulte des conséquences importantes en matière sociale et environnementale. D'un point de vue social, on constate une augmentation des inégalités, pas tant entre pays, puisqu'on observe un certain rattrapage (d'une partie de l'Asie sur les pays développés), qu'à l'intérieur des pays, avec une diffusion d'une échelle d'inégalités plus forte qu'auparavant<sup>25</sup>. En matière d'environnement global. Alors que la réglementation demeure en partie nationale. Il existerait donc une demande soit pour des biens publics mondiaux<sup>26</sup> concept qui reste à définir - soit pour un intérêt général mondial que le processus inter - étatique traditionnel se révèle incapable de gérer et même de définir (voir l'échec des différents sommets) et que les processus politiques nationaux eux -mêmes ne parviennent pas à faire aboutir . Face à ces conséquences de la mondialisation et à cette demande, un certain nombre d'ONG tenteraient de mobiliser la société civile mondiale contre les acteurs devenant dominants- les entreprises multinationales ayant désormais plus de pouvoir que beaucoup d'Etats -nations - ou entament un dialogue direct avec elles. La traduction pratique de cette évolution réside dans ce que l'on a appelé les « initiatives de type II » du sommet de Johannesburg où les acteurs en questions (ONG, entreprises), officiellement parties au sommet concluent-avec la bénédiction des Etats - Unis, favorables à ce type d'initiatives-des partenariats public/privé.

La prolongation de cette idée consiste à voir dans la RSE une demande de la société en ce sens qu'elle exprimerait une réponse aux demandes d'une nouvelle catégorie de mouvements sociaux : les nouveaux mouvements sociaux économiques.

Seraient ce de nouveaux mouvements sociaux économiques de nouveaux mouvements qui, outre les critères répertoriés par les théoriciens des mouvements sociaux (notamment volonté de contrôle culturel des processus sociaux, participation à des processus identitaires)<sup>27</sup>interviendraient dans un champ nouveau pour eux, le champ économique, parce qu'ils considèrent qu'il est devenu le champ prédominant. Pour y intervenir avec efficacité, ils se doteraient des moyens adéquats, formeraient leurs militants, recruteraient un personnel (notamment de diplômés d'un MBA) sensiblement différent des catégories socioprofessionnelles que l'on retrouve dans les mouvements sociaux plus traditionnels. Mais, pour autant, s'ils tentent d'y intervenir de façon compétente, ils n'y interviendraient pas de façon neutre .En investissant le champ de l'économie, ils chercheraient à réintégrer l'économie dans le champ social, à la dépouiller de son autonomie fonctionnaliste, à la redéfinir en fonction des valeurs et buts qu'ils portent et à faire pression en ce sens sur les acteurs dominants de ce champ<sup>28</sup>.

Cette thèse mérite sans doute d'être nuancée. Pour que l'on se trouve en présence de nouveaux mouvements sociaux économiques, il faudrait que ces mouvements soient nouveaux, qu'ils soient sociaux, qu'ils soient économiques ou cherchent à intervenir dans le champ économique. Or, on peut se demander si ces nouveaux mouvements sociaux économiques sont vraiment nouveaux, vraiment sociaux et cherchent vraiment à redéfinir l'économie.

Prenons simplement les exemples de deux ONG, actives dans ce champ de la RSE: l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) d'une part, le World Wildlife Fund (WWF) d'autre part. l'UICN, créée en 1948, il y a un peu plus d'un demi -

siècle et le WWF, créé en 1961, il y a un peu moins d'un demi –siècle, ne sont pas des organisations nouvelles. Si on procède à une brève analyse de la sociographie de leurs élites, on constate que le WWF international a été présidé successivement par le Prince Bernhard des Pays-Bas, puis par John Loudon, ancien président de Shell, par le duc d'Edimbourg, par un ancien ministre des finances du Pakistan, par un ancien Premier ministre des Pays-Bas, et enfin par l'ancien secrétaire général du Commonwealth. La situation est voisine pour les WWF nationaux. Le constat est assez analogue pour l'UICN. On peut donc relativiser le caractère « social » de ces mouvements. Quant à leur intervention dans le champ économique, si elle est réelle et croissante, elle ne semble guère pouvoir

S'analyser comme une intervention ayant pour but de remettre en cause frontalement le fonctionnement de l'économie de marché. Le but économique initial et principal de ces deux organisations est d'effectuer du « fundraising », de constituer des fonds dédiés à la protection de la nature ou à l'environnement, de faire en sorte que ces fonds produisent des revenus destinés à faire vivre ces ONG et à financer leurs actions. Ces campagnes de « fundraising » auprès des entreprises et des particulières, souvent conduites à l'aide de méthodes de marketing classiques, permettent d'obtenir des sommes d'argent considérables, dans les pays anglo-saxons notamment. La redéfinir doit donc être, pour le moins, relativisée.

L'hypothèse qui fait découler la RSE d'une demande de la société suffit-elle à épuiser l'analyse ? On peut parallèlement ou en complément, se demander – thèse peut être un peu plus hétérodoxe, -si la RSE ne serait pas plutôt –ou aussi –une exigence du marché.

### **La RSE et les exigences du marché**

Cette thèse peut s'appuyer sur trois types d'arguments : une justification macro – économique; une justification micro –économique et une justification financière.

La justification macroéconomique semble assez bien reflétée par certains travaux du World Business Council for Sustainable Développement. Dans son dernier livre, « Walking the Talk », on trouve, par exemple, les phrases suivantes :

« Soyons réalistes. Si les peuples des pays en voie de développement, où une croissance démographique de plus 95% est attendue, sont exclus des opportunités du marché, le « mode de vie » des pays développés sera de toute façon menacé. Il faudra s'attendre à une recrudescence d'instabilités, d'Etats affaiblis, de terrorisme et de guerres civiles. Ainsi, la création d'un marché mondial meilleur n'est pas seulement une question d'équité. Il en va également du bien-être de la civilisation mondiale »<sup>29</sup>; « Si la société ne se porte pas bien, le marché ne se portera pas bien et ce sont l'économie et les affaires qui iront mal »<sup>30</sup>.

Cette philosophie du WBCSD relie donc explicitement la bonne santé de l'économie de marché à la « bonne santé » de « la société ». Dans cette optique ,le développement durable ,la RSE, l'implication des entreprises dans les questions sociales et environnementales ne sont donc pas considérés comme des causes en elles-mêmes, ni même principalement comme une réponse à des demandes de « la société » mais comme des nécessités d'ordre macroéconomiques et macrosociologiques, pour permettre le maintien du mode de vie des pays développés ,le développement de l'économie de marché, des entreprises et des affaires .L'intérêt bien compris des entreprises et des shareholder suppose la prise en compte des autres parties prenantes. Cette justification macroéconomique de la RSE est bien sûr critiquée ,mais pour des motifs opposés ,d'une part ,par une partie plus traditionnelle des milieux d'affaires hostiles à la RSE ou par certains économistes estimant

que la seule fonction d'une entreprise est d'accroître ses profits sans considérations sociétales<sup>31</sup>, d'autre part, par certaines, plus radicales qui, rejettent les motivations de la RSE résumées ci-dessus et les limites qui, par là même, en découleraient.

A l'appui de la thèse défendue par le WBCSD, on peut prendre l'exemple des OGM. Les événements des dernières années ont bien montré que l'autorisation juridique d'importer ou de cultiver des OGM ne suffit pas ou ne suffit plus. Une acceptation sociologique par un corps social est également nécessaire. Dans certains pays, des firmes ont obtenu l'autorisation d'importer ou de cultiver des OGM mais ne l'utilisent pas, parce qu'il n'existe pas une acceptation sociologique suffisante du produit par l'opinion publique ou par certains groupes sociaux (consommateurs, agriculteurs ...). On pourrait citer des exemples analogues dans le domaine des industries extractives.

La justification microéconomique part d'un constat assez partagé: les états financiers, depuis 20 ou 30 ans, expliquent de moins en moins bien la valeur de marché des entreprises. C'est notamment le cas en raison d'une proportion accrue de la part des actifs immatériels dans la valorisation des entreprises. Les actifs immatériels comprennent, par exemple, la qualité des relations sociales dans l'entreprise, le poids des réseaux, le mode de transmission de la mémoire de l'entreprise, l'adaptabilité, le processus d'innovation, la confiance ... toutes choses évidemment difficiles à quantifier. Cela se rapproche de la notion de « Capital social », pas tant dans le sens que lui donne Bourdieu<sup>32</sup>, que dans celui que lui donne Putnam<sup>33</sup>, voire de la notion de « capital humain » développée par Becker<sup>34</sup>. Fukuyama fait de ce capital social un élément d'explication des succès et du développement des grandes entreprises américaines par rapport à leurs concurrentes italiennes ou françaises<sup>35</sup>.

La RSE et le capital social permettraient d'augmenter la valeur de la marque, active immatérielle par excellence, la confiance en elle, en sa sécurité sanitaire ... et permettraient d'abaisser un certain nombre de coûts de transactions de l'entreprise pour l'obtention de l'information, tant en interne qu'en externe, d'où l'intérêt du dialogue avec les stakeholders.

S'agit-il là d'une pure approche conceptuelle ou d'une thèse susceptible d'être étayée sur des faits? Un certain nombre d'éléments incitent à pencher vers la seconde hypothèse.

L'un de ces éléments est la place croissante que semble prendre l'évaluation des actifs immatériels dans le processus de due diligence préalable à une acquisition d'entreprise ou à une fusion. L'un des actifs immatériels que cherche à évaluer de la façon la plus précise possible, la due diligence, est le taux de fidélité à l'entreprise au moment d'un changement d'actionnaires des cadres importants. Lorsqu'une entreprise change de propriétaire, si les salariés qui la quittent à ce moment –là sont ceux qui la font fonctionner de façon efficiente, même s'il est très difficile de leur donner une valeur, il est probable que la valeur de l'entreprise va baisser substantiellement. A l'inverse, si le personnel « important » (en terme de fonctionnement de l'entreprise) est très fidélisé, l'entreprise vaudra plus que s'il ne l'est pas.

Les partisans de la RSE, ont plutôt une vision consensuelle des choses et estiment qu'intérêts privés et intérêts publics sont conciliables. Les opposants à la RSE estiment qu'elle ne peut donner de bons résultats, que seule la contrainte est efficace, que les acteurs sont de poids trop inégal et demeurent dans une logique de conflit d'intérêts.

Quoi qu'il en soit, au-delà du discours, il apparaît clairement que le but dans lequel les ONG et les entreprises pratiquent la RSE n'est pas le même. Lorsque les entreprises adoptent une

démarche de RSE, elles le font dans un but de maximisation de la shareholder value, de diminution des risques, qu'ils soient sociaux ou environnementaux et de légitimation de leur rôle dans la société. Lorsque certaines ONG s'engagent dans ce type de démarche c'est pour tenter d'influer sur les normes qui régissent ces entreprises et leurs pratiques, de participer à la (re) définition de leur légitimité dans la société et c'est donc dans la perspective d'une influence accrue sur ces entreprises.

Peut-être assiste-t-on aussi à une lutte pour un nouveau partage de la valeur ajoutée produite par l'entreprise. Cette lutte ne serait plus limitée aux parties prenantes internes à l'entreprise ou directement dépendantes d'elle (salariés, actionnaires, management, clients, fournisseurs...) mais s'étendrait aussi à l'extérieur de l'entreprise. Une partie de la valeur ajoutée de l'entreprise serait réclamée par et investie dans les communautés, le voisinage, l'environnement naturel et plus seulement entre les stakeholders internes à l'entreprise. En ce sens, la théorie des stakeholders apparaît comme une tentative de construction d'un écosystème élargi des interactions entre l'entreprise et la société.

Plutôt que d'opposer les deux thèses, ainsi que les partisans et les détracteurs de la RSE, on peut aussi tenter de les concilier. En effet, si la RSE devient une exigence du marché c'est aussi parce qu'elle devient une demande de la société. C'est le risque ou l'avantage, découlant de la demande des stakeholders, qui peut, en affectant les résultats, la réputation, la valeur d'une entreprise, se transformer en exigence du marché. Pour que la RSE soit une exigence du marché, il faut aussi qu'existe une demande, voire une « contrainte » de la part de la société. Si la RSE est un instrument, voire une source de valorisation pour les entreprises, celles-ci ne la pratiqueront que si elles y trouvent un intérêt et donc s'il existe un vrai risque de sanction – induisant une érosion du cours de l'action et de la shareholder value – de la part de stakeholders envers une entreprise ayant des comportements « non responsables » et, à contrario, si elles trouvent un avantage microéconomique et financier à leur action macro sociétale.

Face à la globalisation et au déclin des Etats, on peut considérer que la RSE participe d'une nouvelle régulation de troisième type à base de soft law négociée, de logique de partenariat et de Co régulation, de nouvelles formes d'action collective visant plus le champ économique qui feraient de l'entreprise une sorte de compromis entre différents acteurs sociaux. L'effacement des Etats nations d'une part et l'incapacité de la société internationale à élaborer des conventions efficaces et appliquées dans ces domaines d'autre part favoriseraient ce nouveau type de régulation davantage privatisée<sup>36</sup>.

Si cette privatisation est avérée ou se confirme, est-elle un « mal » ou un « bien » ? Présente ou à venir, elle est dénoncée par plusieurs acteurs, notamment syndicaux, qui estiment que la régulation doit rester dans la sphère publique. Toutefois, cette éventuelle privatisation s'effectue par défaut, en l'absence de cadres internationaux contraignants. Et elle est en partie souhaitée par les nouveaux mouvements sociaux qui souhaitent une démocratisation des processus de régulation en considérant que les Etats ne sont ni suffisamment légitimes ni suffisamment démocratiques pour s'en acquitter seuls. Or, à quoi assiste-t-on aujourd'hui ? Au fait, précisément, que les ONG s'emparent du processus de définition des règles et cherchent à imposer leurs normes par rapport à celles des entreprises. On observe donc, en quelque sorte, un début de démocratisation du processus, même si, bien sûr, il est jugé très insuffisant par certains. Les acteurs sociétaux tendent à prendre aux Etats et aux organisations internationales, incapables d'y parvenir, la tâche de définir de nouvelles normes.

Cependant, on pourrait aussi bien défendre une thèse quasiment inverse ; la RSE comme processus de publicisation. Auparavant, des acteurs privés (les entreprises) négociaient avec d'autres acteurs privés (les salariés, les fournisseurs, les sous-traitants... de façon privée et secrète .Aujourd'hui, tout cela tend à entrer dans l'espace public au sens d'Habermas<sup>37</sup> : des codes de conduite sont rendus publics, les médias en rendent compte, les ONG et l'opinion publique s'en font juges.....Si bien qu'il n'est pas du tout certain que l'on assiste à un processus de privatisation.

## **Conclusion**

La RSE apparaît aujourd'hui comme la traduction microéconomique la plus visible du développement durable. Elle pourrait, dans les années qui viennent, se diffuser à la fois en aval, dans une direction microsociologique, vers ce que l'on pourrait appeler une RSI (« responsabilité sociétale des individus») et en amont, dans une direction macrosociologique, vers une responsabilité sociétales des Etats. L'actualité plus ou moins récente suggère cette diffusion : le sang contaminé, la canicule de l'été 2003, la vache folle, l'amiante, la charte de l'environnement...Les Etats semblent de plus en plus mis en cause dans ces affaires. Ils sont aussi notés et évalués désormais dans ces domaines (Droits de l'Homme, corruption, environnement, développement durable ...), par des ONG, des agences de notation privées, des centres de recherche, l'OCDE ...

Cette diffusion macro politiqué de la responsabilité sociétale pourrait atteindre les organisations internationales elles-mêmes. Par exemple, on pourrait imaginer qu'un jour ou l'autre, la responsabilité sociétale du FMI dans d'éventuelles erreurs de programmes d'ajustement ou de préconisation de politique économique et leurs conséquences sociétales vis-à-vis de certains pays puissent être mises en cause par tel ou tel acteur de la société civile internationale.

## **Bibliographies**

- Alain Touraine, La société postindustrielle. Naissance d'une société. Paris, Denoël, 1969.
  - Bruno Cohen-Bacune, Communiquer efficacement autour du développement durable, les éditions Demos, Paris, 2009.
  - Bajoit Guy, le changement social, approche sociologiques des sociétés occidentales contemporaines, éditions Armand Colin, Paris, 2003.
  - Boy D. et Bourg D., Conférence de citoyens : mode d'emploi, Descartes et Cie/ Charles Léopold Mayer, Collection « techno Cité », Paris, 2005.
  - Christophe Semple, Marc Vandercammen, Oser le Marketing durable, concilier marketing et D.D", Pearson éducation, Paris, 2009.
  - Corine Gendron, Le développement durable, comme compromis la modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation, Université du Québec (les presses), 2006.
  - Dominique Bourg, Quel avenir pour le développement durable, éditions Le Pommier, Paris, 2002.
  - Don Hellriegel, John Wslocum, Management des organisations, 2<sup>ème</sup> édition, De Boeck, Bruxelles, 2006.
  - Ducroux Anne-Marie, Sous la direction de, les utopistes du développement durable, éditions Armand Colin, Paris, 2003.
  - François le marchand, Entretien avec Grégory Fléchet, Hors du développement durable, pas d'avenir pour les entreprises, Terre sauvage, éditions Milan, 2008.
  - Jacques Araszkievitz, et all, L'héritage d'une utopie, Edisud, Aix en provence, 2003.
  - Le Développement durable, Collection Que sais-je ?, n°3719, mars 2005.
  - ManceboFrancois, Développement durable, la collection universitaire de poche, Armand Colin, Barcelone, 2008.
  - Michael E .porter, Competitive Strategy: Techniques for Analysing industries and Competitors, New York, the Free Press, 1980.
  - Marie-Claude Smouts, Le développement durable, 2<sup>ème</sup> éditions, Armand Colin, Paris, 2008.
  - Morin Edgar, Les sept savoirs nécessaires à l'éducation du futur, éditions du seuil, Paris 2000.
  - Olivier Bubigeon, Mettre en pratique le développement durable, village Mondial, 2<sup>e</sup> édition. 2009.
  - Prades J.A, L'ethnique de l'environnement et du développement, éditions presses universitaires de France, Paris, 1995.
  - Patricia Zana, 50 mots pour comprendre développement durable, éditions Alternatives, Paris, 2009.
  - Solange Tremblay (dix), Développement durable et communication Sainte-Foy, presses de l'université du Québec, 2007.
  - Sfez L. La Santé parfaite, Critique d'une nouvelle utopie, Paris, Seuil, 1995.
  - Thierry Libaert, Communication et environnement, le pacte impossible, Développement durable et innovation institutionnelle le pacte impossible, 1<sup>ère</sup> éditions, presses universitaires de France, Paris, 2010.
- 1. Revues, Articles, Thèses:**
- Brigitte Dumas et Carmen Gendron, Culture écologique : étude exploratoire de la

participation de médias québécois à la construction de représentations sociales de problèmes écologiques, sociologie et sociétés, vol XXIII, n°1, printemps 1991.

- Daniel Boy, Les parlementaires et l'environnement, les cahiers du PROSES, n°7, septembre-octobre 2003.
- Debos Franck, L'intégration de la dimension éthique dans la stratégie de développement et de communication de l'entreprise: une

nécessité dans contexte de mondialisations des échanges, CIFSIC, Bucarest, 2003.

- Theys Jacques, L'approche territoriale du développement durable, condition d'une prise en compte de sa dimension sociale, Revue en ligne : Développement durable et territoires, septembre 2002.

## Référence

<sup>1</sup> Jean-Philippe Waub, «Croissance économique et développement durable: vers un nouveau paradigme du développement », José Prades, Jean-Guy Vaillancourt, Robert Tessier, Fides, in M.C, Smouts op.cit. 2008 p.50.

<sup>2</sup> Herman E. Daly, « Toward Some Operational of Sustainable Development », Ecological Economics, n°2, in M.C, Smouts; p,1-6.

<sup>3</sup> - Op. cit., p.57.

<sup>4</sup> - Voir Brigitte Dumas et Carmen Gendron. Op. cit.

<sup>5</sup> - Idel, p.166.

<sup>6</sup> - Au sujet de ce courant anticonsumériste, on peut consulter : Réseau québécois pour la simplicité volontaire (RQSV) : <http://www.amysystems.com/simplicitevolontaire/> ; Clerc, Loly, je dépense donc je suis !, j'ai lu-collection Bien-être, 7107, Paris, 1994, 190p. ; Joe Dominguez et Vicki Robin, votre vie ou votre argent § Editions logiques, Montréal, 1997, 462p. ; Duane Elgim, Voluntarysimplicity, Bantam books, New York, 1981 ; « Facteur 4. Deux fois plus de bien-être en consommant deux fois moins de ressources », Terre vivante, mens., 1997, 462p., France Paradis, Le petit paradis, (tout ce que vous devez savoir pour vivre bien avec presque rien), Editions de l'homme, Montréal, 1995, 189p. ; Pierre Pradervand, les vraies richesses, pistes pour vivre plus simplement, éditions jouvence, Genève, 1996, 248p.

<sup>7</sup> - B. Dumas et B. Gendron, op. Cit. p. 166-166.

<sup>8</sup> - Serge Mongeau, la simplicité volontaire : plus que jamais, Montréal, Eco société, 1998.

<sup>9</sup> - B. Dumas et B. Gendron, op. Cit. p. 166-167.

<sup>10</sup> - Idem, p, 167.

<sup>11</sup> - Dans un texte publié en 1991, l'UICN estime d'ailleurs nécessaire de préciser la distinction existant entre les expressions développement durable, économie durable et croissance durable qui sont pour d'autres interchangeable, comme l'illustre bien le glissement du dirigeant lorsqu'il termine son propos sur le développent durable en parlant d'économie durable (UICN-PNUE-WWF, 1991, p, 9).

<sup>12</sup> - Alain Touraine, la voix et le regard, Paris, Editions du seuil, 1978.

<sup>13</sup> - A titre d'exemple, Greenpeace Québec a choisi d'éviter d'utiliser cette expression dont la polysémie entraîne trop de confusion.

<sup>14</sup> James Burnham, the managerial revolution: what is happening in the world, New York, day, 1941?

<sup>15</sup> John k. Galbraith, le nouvel état industriel. Essai sur le système économique américain, paris, Gallimard, 1979 (trad. De : the new industriel state, 1<sup>re</sup> éd. Américaine : 1967)

<sup>16</sup> Max weber, le savant et le politique, Paris, Plon, 1959, notamment, pp, 107- 110, 118-125 (traduction, de : Wissenschaftundgesellschaft, 1956, 1<sup>re</sup>éd.1919)

<sup>17</sup> Roberto Michels, les partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties, Paris, Flammarion, 1971, trad. De : Zur SOZIOLOGIE des Parteiwesens in der modernen Demokratie ( Untersuchungen über die OligqrchieseenTendenwen des Gruppenlebens), Leipzig, W.Klinkhart,1911).

<sup>18</sup> Josef Schumpeter, *capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1967, pp. 387-388 (trad. De : *capitalisme, socialisme, and democracy*, NEW YORK, London, Maspero, 1945, 1<sup>re</sup> éd., 1941) voir aussi Robert de Jouvenel, *la république des camarades*, Paris, Grasset, notamment p. 37 ; Vladimir I. Lénine, *que faire ? Pékin*, édition en langue étrangères, 1975, pp.137-155 (trad. De Cto débat, 1<sup>re</sup> éd., 1902) ; André Tardieu, *la profession parlementaire*, Paris, Flammarion, 1937.

<sup>19</sup> Sur cette distinction, voir Michael E. Porter, *Competitive Strategy: Techniques for Analyzing Industries and Competitors*, New York, The Free Press, 1980. L'article 116 de la loi sur les nouvelles régulations économiques demande aux entreprises cotées de droit français de fournir des informations sociales et environnementales dans leurs rapports annuels. Son décret d'application énumère les critères sociaux et environnementaux, d'ordre qualitatif et quantitatif, qui doit être remplis : des émissions de gaz à effet de serre à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes en passant par l'insertion des personnes handicapées.

<sup>20</sup> R. Edward Freeman, *Strategic Management: A Stakeholder Approach*, Boston, Pitman-Ballinger, 1984.

<sup>21</sup> Abraham M. Maslow, *Motivation and personality*, New York, Harper and Row, 1970.

<sup>22</sup> Ronald Inglehart. *The Silent Revolution : changing values and political styles among western publics*, Princeton, N.J., 1977 ; *culture shift In advance industrial society*, Princeton, N.J., 1990.

<sup>23</sup> Fernand Braudel, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme , XV<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, A. Colin, 1979, notamment 2, les temps de l'échange , chap. 5. Paris, A. Colin, 1979 et t.3 *Le temps du monde* , notamment chap. 1 à 3 : *L'Identité de la France* , t.2, *Les hommes et les choses* , Paris , Flammarion , 1990 , notamment pp. 431-441 (1<sup>re</sup> éd, Arthaud).

<sup>24</sup> Emmanuel Wallerstein, *Le système du Monde du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours*, t. I *capitalisme et économie mondiale (1450-1640)*, Paris, Flammarion, 1980, notamment, chap. 1 et 7 (trad. de : *the Modern World System*. 1<sup>re</sup> éd. Américaine, 1974).

<sup>25</sup> Pierre - Noel Giraud, << libre X- échange et inégalités >>, *annale des mines gérer et comprendre*, 37 décembre 1994 pp 4 – 20 l'inégalité du monde économie du monde comptent pour un Paris, Gallimard 1996. Plusieurs économistes contestent tout fois le lien entre la globalisation en soi et le double mouvement des inégalités, en rendent plutôt responsable le progrès technique : voir, par exemple Daniel Coham *richesse du monde pauvreté des nations* Paris Flammarion, 1997 Paul R. Krugman. *La mondialisation n'est pas coupable . vertus et limites du libre – échange*, Paris la découverte, 1998 (trad. de : *pop internationalisme* Cambridge Masse, MIT Press 1996.

<sup>26</sup> François Constantin (sous la direction de), *les biens publics mondiaux : un mythe légitimateur pour l'action collective ?* Paris , L'Harmattan , 2002 ; direction générale de la coopération internationale et de développement , ministère des affaires étrangères direction du trésor , ministère de l'économie , des finances et de l'industrie , les biens publics mondiaux , Paris, ministère des affaires étrangères , ministère de l'économie , des finances et de l'industrie , 2002 ; Inge Kaul , Isabelle Grunberg , Marc A. Stern, *global public goods: international organization in the XXI<sup>e</sup> century*, New York, Oxford university press for UNDP, 1999.

<sup>27</sup> Parmi une vaste littérature voir , notamment, J- I. Cohen, « Strategy or identity : new theoretical paradigms and contemporary social movements », *Social Research*, 52,4,1985 , pp. 663-716 ; Russell J-Dalton, Manfred Kuechler (eds.), *Challenging the political order : New social and political movements in Western democracies*, Cambridge, Polity press, 1990 ; Olivier Filleule (sous la direction de), *Sociologie de la protestation : Les formes de l'action collective dans la France contemporaine*, Paris, L'harmattan, 1993, pp.211-232 ; Josh Gamson , « Silence , death and the invisible enemy : AIDS activism and social movement « newness » », *social problems*, 36,4, 1989, pp . 351 – 367 ; Bert Klendermans, Hans Peter Kriesi , Sidney Tarrow ( EDS), *from structure to action : comparing social movement research across cultures* , green reach (conn) , Jai Press , 1988 ; Louis Maheu, « les nouveaux mouvements sociaux entre les voies de l'identité et les

enjeux du politique » ,in Louis Maheu ( sous la direction de) ,la recomposition du politique ,Paris, L'Harmattan Montréal ,presse de l'université de Montréal ,1991,pp 163-192,Alberto Meluci, « The new social movements :a theoretical approach », Social Science Information , 19,1980,pp 192-226, « Mouvements sociaux , mouvement post-politiques », Revue internationale d'action communautaire ,10,5,1983,pp.13-30 ; « The symbolic challenge of contemporary movements »,Social Research ,52, 4,1985,pp.689-715 ;Challenging codes :collective action in the information age ,Cambridge, Cambridge University press ,1996 :Claus Off, « New Social movements : challenging the boundaries of international politics »,Social Research , 52,4 , 1985, pp.817-868 ;Alessandro Pizzomo, « Sur la rationalité du choix démocratique » ,in Pierre Bimbaum, Jean Leca (sous la direction de ) ,sur l'individualisme, Paris Presses de la Fondation nationale des sciences politiques ,1985, pp.330-369 ;Alain Touraine ,la voix et le regret, Paris Seuil , 1978 ; le retour de l'acteur . Essai de sociologie, Paris, Fayard, 1984.

<sup>28</sup>Chaine Economie et Humanisme, Université du Québec à Montréal, Actes du colloque « la gouverne et les nouveaux mouvements sociaux économiques », Université du Québec à Rimouski, 20-21 mai 2003;CORINNE Gendron, « Finance et responsabilité social .Une ré articulation des politiques de régulation »Chaine économie et humanisme, Bulletin d'information, mai 2003, p p.3-7.

<sup>29</sup> Charles O, Holliday, Stephan Schmidheiny, Philip watts, de la parole aux actes, paris, victoires éditions, 2003, p 52 (trad. . de : walking the talk, 1<sup>re</sup> éd., 2002).

<sup>30</sup> Julio Maira cité in ibid. p 116.

<sup>31</sup>Milton Friedman, Capitalism and Freedom, Chicago, University of Chicago Press, 1962 ; “The Social Responsibility of Business is to Increase its Profits” the new York times magazine , September 13,1970, pp.32-33,122-124.

<sup>32</sup>Pierre Bourdieu, Esquisse d'une théorie de la pratique, précédé, de trois études d'ethnologie kabyle, Genève Droz, 1972 notamment, pp 116-128, 227-243 ; « les

stratégies matrimoniales dans le système de reproduction » annales, 4-5 juillet – october 1972, pp. 1105-1127, « le capital social. Notes provisoires » Actes de la recherche en sciences sociales, 31, 1980, pp 2-3; « the forms of capital. »In John G Richardson, handbook of theory and research for the sociology of education, Westport (Conn.) greenwood Press, 1986, pp.242-258; les structures sociales de l'économie, Paris, Seuil, 2000, notamment, pp, 5,141-142, 162,236-237,242-243, 250-251.

<sup>33</sup>Robert Putnam, “bowling alone: America’s declining social capital” journal of democracy, 6, 1, january1995, pp. 65- 78; bowling alone: the collapse and revival of American community, New York, Simon and Schuster, 2000.

<sup>34</sup>Gary Becker,” human capital”, Chicago, London, University of Chicago press, 1993(1<sup>re</sup>éd. 1964), the economic way of looking at behavior, hoover institution, Stanford university, 1996, notamment, pp. 9-13.

<sup>35</sup>Francis Fukuyama, “social capital and the global economy” foreign affairs, 74, 5, 1995, pp. 89-103.

<sup>36</sup>Bob H epple, « Arase to the top ? International investments guidelines and corporate codes of conduct”, comparative labour law and policy journal, 20, 1999, pp 347-363.

<sup>37</sup>Jurgen Habermas, l'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, paris, Payot, 1993(trad. De : Strukturwandel der Öffentlichkeit) ( 1<sup>re</sup>éd. Allemande : Hermann Luchterhand Verlag, 1962).